



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2026

L'An Deux Mille Vingt Six et le vingt du mois d'avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 16 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. David JEANJEAN, Maire.

Membres Présents : Mmes Solveig DE ORY, Anne-Veig HORRY, Aurélie Alice IRRMANN, Catherine MAURY, Thérèse RIBENNES, Coralie SABATIER, Manon SIMON
Mrs Nathan DE FOSSET, David JEANJEAN, Eddy MASSON, Xavier THOMAS, Christian DIBLASI

Membres ayant donné procuration : M. Laurent TRONNET à M. Xavier THOMAS ; M. Jean-Louis LEUCI à Mme Solveig DE ORY

Membre Absent : M. Christian MAZURE

Secrétaire de séance : Madame Thérèse RIBENNES

Délibération : 2026-04-21 : Budget Primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la nécessité d'établir un budget pour l'exercice 2026,

Vu l'avis de la commission des finances,

Considérant que le budget primitif de la commune de Saint-Sériès pour l'année 2026 (BP 2026) est présenté selon la nomenclature M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2026, par nature au niveau du chapitre comptable pour les sections de fonctionnement et d'investissement et sans budget annexe. L'intégralité des dépenses et des recettes attendues au titre de l'année 2026 font donc l'objet du présent rapport.

Considérant qu'au titre de la fongibilité des crédits permise par la nomenclature M57, le présent BP 2026 autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Considérant que ce budget s'inscrit en cohérence avec les projets initiés par la municipalité précédente et les engagements pris :

- Finalisation du PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Mise aux normes du bâtiment modulaire sur le site du groupe scolaire
- Rénovation de l'aire de jeux au Parc Municipal
- Réfection de la chaussée Rue des chênes
- Reprise de la voute de l'église

Considérant qu'il tient compte de certaines hypothèses des Projets des de la Sécurité Sociale, notamment la poursuite de l'augmentation des CNRACL et du gel de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Considérant que le BP 2026 intègre les excédents anticipés 2025 pour chaque section. L'excédent de fonctionnement dégagé en fin d'exercice 2025 représente 444 051,25 € et l'excédent d'investissement dégagé en fin d'exercice 2025 représente 50 591,58 €.

Considérant que Dans la continuité des exercices précédents, le budget de l'année 2025 maintient sans augmentation les taux de fiscalité directe. Le financement des dépenses de l'exercice sera assuré grâce à la fiscalité sans augmentation de taux, à l'augmentation de l'épargne brute, aux produits de cessions d'immobilisation, aux excédents reportés de l'exercice précédent et leur affectation en autofinancement.

Considérant le rapport ci-dessous présente les données financières de ce budget, chapitre par chapitre.

Celui-ci s'établit comme suit :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	BP 2026	Chap.	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	124 350 €	013	Atténuation de charges	8 000 €
012	Charges de personnel	195 250 €	70	Produits des services	43 740 €
014	Atténuations de produits	39 200 €	73	Impôts et taxes	42 000 €
65	Autres charges de gestion courante	315 730 €	731	Impositions directes	534 097 €
66	Charges financières	9 000€	74	Dotations et participations	102 236,30 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	75	Autres produits de gestion courante	3 560 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	347 039,55 €	76	Produits financier	--
002	Solde d'exécution	--	77	Produits exceptionnels	--
022	Dépenses imprévues	--	042	Opération ordre transfert entre sections	3 669 €
023	Virement vers l'investissement	139 624,42 €	002	Solde d'exécution	444 459,67 €
042	Transfert entre sections				
	TOTAL	1 181 761,97 €		TOTAL	1 181 761,97 €

Le budget est voté en équilibre.

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	BP 2026	Chap.	Libellé	BP 2026
10	Immobilisation corporelles	--	10	Dotations, fonds divers et réserves	39 000 €
16	Emprunts et dette assimilées	51 500 €	13	Subvention d'investissement	65 554 €
020	Immobilisations incorporelles	37 000 €	16	Emprunts et dettes assimilées	

21	Immobilisations corporelles	210 500 €
204	Subvention d'équipement versées	3 669 €
040	Opération ordre transfert entre sections	3 669 €
001	Solde d'exécution	--
		--
		306 338 €

040	Transfert entre sections	
024	Produits de cession d'immobilisation	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
001	Solde d'exécution	50 591,58 €
021	Virement du fonctionnement	139 624,42 €
		306 338 €

Après exposé des différents chapitres, et explications sur les articles des chapitres pour préciser les montants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

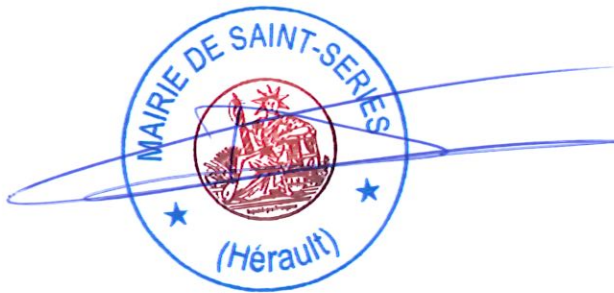
DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le budget primitif de Saint-Sériès pour l'année 2026

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,

David JEANJEAN



Le Secrétaire de séance,

Thérèse RIBENNES

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délais de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.